



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 30549

Texte de la question

M. Jean-Marie Morisset appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur la difficile gestion administrative et financière du dispositif des « emplois jeunes » recrutés en qualité « d'aides-éducateurs ». La gestion des 55 000 aides-éducateurs recrutés à ce jour a été rendue possible jusqu'à présent grâce à l'investissement considérable des personnels de l'administration scolaire et universitaire. Cependant, la création de moyens supplémentaires s'impose pour assurer la gestion des 75 000 aides-éducateurs qui doivent être recrutés à terme sur des contrats de droit privé au sein du service publique de l'éducation nationale. Seule la création de 300 postes budgétaires, dans le cadre de la loi de finances pour 2000 permettra de consolider le système et de pérenniser ce dispositif. Il lui demande de lui indiquer, d'une part, quels sont les moyens qu'il entend mettre en oeuvre pour assurer la gestion administrative et financière de ce dispositif et, d'autre part, quelle reconnaissance peuvent attendre les personnels administratifs dans cette gestion des emplois jeunes.

Texte de la réponse

Depuis la mise en oeuvre du programme « Nouveaux services, nouveaux emplois », intervenue en 1997, la qualité et l'ampleur de la tâche accomplie par les personnels des services déconcentrés, chargés du traitement des dossiers des aides-éducateurs, ont retenu toute l'attention du ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie. La reconnaissance de l'effort ainsi réalisé par les gestionnaires locaux a été l'un des éléments qui ont conduit à leur attribuer, en fin d'année 1998, une prime exceptionnelle de 1 000 francs. Dans le souci d'alléger la charge supplémentaire assumée par ces personnels, l'administration centrale a procédé à la mise en place d'un outil informatique spécifiquement destiné à la gestion du nouveau dispositif. Les solutions susceptibles de renforcer les équipes rectores, notamment par l'affectation dans le service d'emplois administratifs, n'impliquant pas nécessairement la création budgétaire de moyens nouveaux importants dans l'immédiat, sont également recherchées. Dans l'immédiat, une aide ponctuelle a été apportée aux recteurs par l'attribution d'une dotation complémentaire des crédits de vacations. Le projet de loi de finances pour 2000 que le Gouvernement soumet au Parlement prévoit une augmentation forte des emplois ATOSS. L'utilisation du dispositif « Ingénieurs pour l'école » est également encouragée.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marie Morisset](#)

Circonscription : Deux-Sèvres (3^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30549

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 mai 1999, page 3051

Réponse publiée le : 25 octobre 1999, page 6168